

Titre de Conseiller d'élevages avicoles

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis Le référent handicap du centre organisateur des modalités d'évaluation, étudie, analyse les situations de handicap en amont de la certification. Il informe le candidat sur le déroulement des examens, prépare et organise les aménagements en adéquation avec le handicap identifié avant l'entrée en certification et selon le poste de travail qu'il pourrait rencontrer dans sa vie professionnelle, voire aussi aménagement de la durée des examens, etc	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
PREPARER ET CONDUIRE UNE VISITE D'ELEVAGE AVICOLE			
A1.1 - Préparer une visite programmée ou inopinée <ul style="list-style-type: none"> Localisation des lieux à visiter Réalisation d'un planning Prise de contact avec l'éleveur Prise en compte du handicap le cas échéant Préparation de la trame de l'entretien/la visite Préparation du recueil des informations lors de la visite chez l'éleveur 	<ul style="list-style-type: none"> Programmer des visites en tenant compte des priorités, de l'urgence, du statut sanitaire, de l'espèce, de l'âge et de la localisation des élevages en prenant en compte la situation de handicap le cas échéant afin d'organiser une tournée Sélectionner les équipements de protection individuelle (EPI) et autres équipements nécessaires pour chaque visite en vérifiant leur disponibilité afin de respecter les règles de biosécurité Extraire des informations existantes à partir des synthèses, bilans précédents en utilisant des supports d'analyse divers afin de définir des objectifs de 	ME1.1 et ME1.2– Rapport écrit descriptif et analytique suivi d'une soutenance orale permettant d'évaluer le bloc Rapport écrit : <u>Modalités d'évaluation :</u> En s'appuyant sur des situations professionnelles vécues en visite d'élevage avicole, le candidat rédige un rapport écrit descriptif et analytique entre 8 et 10 pages qui présente à minima : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une visite de démarrage de lot ✓ Une visite en cours de lot ✓ Une visite avant abattage ou avant transfert ✓ Un audit bien-être animal ou sanitaire 	CE1.1 <ul style="list-style-type: none"> L'organisation de la tournée respecte les critères : priorités, statut sanitaire et localisation L'éventuel handicap de l'éleveur est pris en compte Les équipements de protection individuelle (EPI) ainsi que certains matériels de contrôle nécessaires à la visite sont identifiés et prévus Les règles de biosécurité prévues sont respectées Les supports identifiés à utiliser lors de la visite sont adaptés à son contexte (fiche d'élevage, trames de cahier des charges, relevés boîtiers, documents du registre

Titre de Conseiller d'élevages avicoles

	<p>visite</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formuler des hypothèses d'observations et de contrôles en se basant sur des points critiques observés précédemment afin d'organiser la future visite • Consulter les chartes et les cahiers des charges en amont de la visite (audits clients, audit interne, audit charte, audit Comité interprofessionnel du poulet de chair) afin d'analyser et interpréter les points à contrôler lors de la visite 	<p>Le rapport écrit comprend pour chaque type de visite : la description de la préparation et de la réalisation de la visite, les points observés, l'analyse réalisée, le compte-rendu fait à l'éleveur</p> <p>Soutenance orale :</p> <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Le candidat présente les résultats de son travail pendant 50 min.</p> <p>Le temps de présentation se décompose ainsi :</p>	<p>d'élevage : ordonnances, bons de livraison de poussins, bons de livraison d'aliments et fiche d'informations sur la chaîne alimentaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les points de contrôles émanant des visites précédentes, des chartes et cahiers des charges concernés pour la visite sont identifiés et constituent les objectifs et une trame de visite
<p>A1.2 - Réaliser une visite programmée ou inopinée dont l'audit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil de l'éleveur • Prise en compte du handicap le cas échéant • Communication professionnelle adaptée à l'éleveur • Recueil et interprétation des informations collectées et observées • Identification des éléments de réglementation, chartes, cahier des charges • Evaluation de la mise en conformité des exigences 	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir l'éleveur en adoptant une posture professionnelle et les techniques de communication adéquates en prenant en compte la situation de handicap le cas échéant afin réaliser la visite • Recueillir les informations essentielles sur le lot d'élevage en étudiant les supports variés en s'appuyant sur la réglementation, chartes et cahiers des charges en vigueur, en observant les dysfonctionnements éventuels et la qualité de la tenue de l'élevage grâce à la visibilité dans le but de compiler et analyser toutes les observations relevées 	<p>- <u>1^{ère} phase</u> : 20 minutes de présentation orale qui intègre un retour réflexif (difficultés rencontrées et axes d'amélioration).</p> <p>- <u>2^{ème} phase</u> : 30 minutes d'échanges avec le jury.</p> <p>Seuil de réussite du bloc : 65 % des critères de la grille</p> <p>Le handicap du candidat est pris en compte le cas échéant.</p>	<p>CE1.2</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accueil respecte les codes usuels de la communication et est adapté à la situation • La posture est professionnelle • L'éventuel handicap de l'éleveur est pris en compte pendant la visite • Le recueil des informations sur le lot est complet et compilé de manière structurée (informations sur l'ambiance, le réglage du matériel, les animaux, la qualité des fientes, l'aliment, l'eau (consommation, qualité), la litière, la qualité des œufs, la conduite d'élevage, les dysfonctionnements éventuels observés, les indicateurs spécifiques inhérent au cahier lors de l'audit,) en fonction du type de visite • Les outils et moyens mis en œuvre sont

Titre de Conseiller d'élevages avicoles

<p>d'auditeurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseiller l'éleveur sur les priorités et les tâches à réaliser en situation normale ou lors de phases critiques éventuelles en tenant compte des éléments de la réglementation ou des cahiers des charges en vigueur afin de valider ou d'améliorer les conditions d'élevage • Rendre compte à l'éleveur à l'écrit ou à l'oral des constats et des actions correctives à apporter pour application 		<p>adaptés au type de visite et justifiés : biosécurité (EPI, ...), outils de mesures, outils de prises d'information, outils de prélèvement (tubes prise de sang, trousse examen nécropsique...), matériel sécurité (appareil de monoxyde de carbone)</p> <ul style="list-style-type: none"> • La méthodologie mise en œuvre lors des différents types de visites pour détecter des dysfonctionnements est appropriée (échanges avec l'éleveur, documents en vigueur, relevés du boîtier de régulation, lecture de la fiche d'élevage tenue par l'éleveur) • Les analyses des informations recueillies sont justes • Les préconisations sont cohérentes au regard des constats réalisés sur d'éventuels dysfonctionnements et/ou non-conformités • Les priorités sont définies pour répondre aux exigences réglementaires et/ou de cahiers des charges • L'argumentation répond à la problématique éventuelle identifiée et apporte les conseils d'actions correctives appropriées attendues • La visite se conclut par un compte-rendu écrit ou oral qui reprend les éléments recueillis et les actions à mettre en place
--------------------	--	--	---

Titre de Conseiller d'élevages avicoles

VEILLER A LA SANTE DES VOLAILLES

A2.1 - Evaluer la santé des volailles

- Estimation de l'état de santé d'un lot de volailles selon ses caractéristiques anatomiques et physiologiques
- Identification des pathologies, des problèmes liés aux comportements des animaux et de leurs impacts
- Prise en compte du handicap le cas échéant
- Réalisation et interprétation d'un examen nécropsique
- Choix des modalités de prélèvements sur le lot selon les symptômes observés

- Apprécier l'état du lot et des animaux par la connaissance de leur anatomie et physiologie, des principales pathologies et incidences sur l'animal et l'élevage en vue de les préserver.
- Interpréter les symptômes et lésions observés sur les animaux en réalisant un examen nécropsique sur une volaille afin de formuler un pré-diagnostic
- Choisir l'échantillon représentatif du lot et les types de prélèvements à envoyer au laboratoire (selon le type de volailles, le problème observé, l'âge des animaux, le taux de mortalité) en détectant la présence d'animaux morbides, souffrants et de morts afin de confirmer les hypothèses formulées
- Expliquer à l'éleveur en tenant compte d'un éventuel handicap, la procédure à suivre en cas de suspicion de maladie afin de garantir la santé des animaux

ME2.1 – ME2.2 - Etude de cas et mise en situation permettant d'évaluer le bloc

Etude de cas :

Modalités d'évaluation :

Le candidat est évalué à l'aide d'une étude de cas.
 Dans cet exercice, : 5 à 7 cas mettent en scène chacun 1 espèce de volailles et une production (ex : chair, pondeuse, reproducteur)
 Pour chaque cas, la situation exposée décrit le contexte, l'âge des animaux, l'espèce, la production, le taux de mortalité, les symptômes et/ou lésions
 Le candidat dispose **de 3 heures** pour faire des propositions sur les maladies potentielles (virales, bactériennes, parasitaires) et les hypothèses étiologiques en les détaillant et les démarches à réaliser par l'éleveur.

Le handicap du candidat est pris en compte le cas échéant.

CE2.1 – CE2.2 :

- L'exactitude des connaissances des caractéristiques anatomiques et physiologiques spécifiques de la volaille permettent l'évaluation du lot et de la volaille
- Les principales maladies, symptômes, lésions, problèmes liés aux comportements des animaux, conséquences et risques sont identifiés sur les espèces principales
- Le choix de l'échantillon représentatif du lot et les types de prélèvements à envoyer au laboratoire est juste
- L'examen nécropsique réalisé respecte la procédure de dissection et les règles d'hygiène
- Les observations relevant des organes présentant ou non des lésions, lors de l'examen nécropsique, permettant de formuler des hypothèses d'agents causaux sont justes
- L'éventuel handicap de l'éleveur est pris en compte pendant la visite
- L'utilisation des informations suite à

Titre de Conseiller d'élevages avicoles

<p>A2.2 - Accompagner la mise en œuvre des plans de prophylaxies sanitaire et médicale déployés par le vétérinaire et des plans de biosécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'interface entre le vétérinaire sanitaire de l'élevage et l'éleveur • Prise en compte du handicap le cas échéant • Transmission des mesures de biosécurité pour application • Maîtrise des risques d'antibiorésistance, de biosécurité de toxi-infection alimentaire collective (TIAC) et zoonoses • Rappel de la réglementation et des bonnes pratiques en vigueur liées à la vaccination et à la décontamination • Accompagnement de l'éleveur à mettre en pratique la prescription du vétérinaire sanitaire suite aux résultats du laboratoire • Veille sur les évolutions réglementaires relatives à l'utilisation des produits médicamenteux et de nettoyage-désinfection, 	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la compréhension des documents du vétérinaire et du laboratoire en vulgarisant le vocabulaire technique afin que l'éleveur comprenne la prescription et les actions à mener • Repérer les risques en matière d'antibiorésistance, de Biosécurité, de TIAC (Toxi-Infection Alimentaire Collective) et zoonoses en observant les pratiques de l'éleveur afin d'assurer sa sécurité et la qualité sanitaire du produit final (viandes ou œufs) • Contrôler l'application des règles en matière de vaccination et de décontamination en observant et en échangeant avec l'éleveur afin de valider ses pratiques. • S'informer sur la réglementation en vigueur liée à l'utilisation de produits chimiques, médicamenteux prescrits, de supplémentation afin de conseiller l'éleveur sur le respect d'utilisation de ces produits • Faire appliquer les règles relatives à la biosécurité en rappelant les normes en vigueur et en orientant si besoin l'éleveur vers les acteurs ou organismes compétents afin d'être en 	<p>Mise en situation :</p> <p>Modalités d'évaluation : Le candidat procède à un examen nécropsique sur une volaille prélevée en élevage (tirage au sort de l'espèce le jour de l'examen). L'évaluation se déroule dans la salle de travaux pratiques du centre du centre de formation en groupe de 8. Le candidat dispose d'1 heure 30 mn pour réaliser une dissection avec la méthode requise, décrire les différents organes et le cas échéant identifier d'éventuels symptômes et lésions.</p> <p>Chaque candidat à la fin de la dissection explique comment il a procédé, décrit les organes et expose les conclusions de l'examen nécropsique.</p> <p>Le handicap du candidat est pris en compte le cas échéant.</p> <p>Seuil de réussite du bloc : 60 % des critères de la grille</p> <p>Etude de cas Coefficient 2 Mise en situation Coefficient 3</p>	<p>l'examen est appropriée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les propositions de procédure à suivre sont adaptées au pré-diagnostic, au contexte et à la réglementation (étude de cas) • Le candidat maîtrise le vocabulaire vétérinaire et laborantin (relatif à l'anatomie-physiologie, les pathologies aviaires, aux techniques d'analyse) utilisé dans les diagnostics, prescriptions, ordonnance, résultats d'analyses) • Le candidat fait le lien entre les enjeux de santé publique et les risques sanitaires inhérents à l'élevage • Les différentes étapes de la décontamination, de la vaccination en élevage décrites respectent les codes de bonnes pratiques • Le candidat contrôle l'application conforme du traitement prescrit par le vétérinaire le cas échéant • Le candidat vérifie si les produits utilisés par l'éleveur respectent la réglementation en vigueur : types de produits, délais d'attente, teneur • Le candidat repère les barrières sanitaires pour établir un plan de circulation instaurant la biosécurité
---	--	---	---



Titre de Conseiller d'élevages avicoles

<ul style="list-style-type: none"> • Appréciation de l'application de la réglementation associée à la biosécurité au regard des enjeux sociétaux actuels et mise en conformité des pratiques 	<p>conformité avec la réglementation</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Le candidat identifie les acteurs et organismes compétents à contacter si besoin
---	--	--	--

GUIDER DANS L'OPTIMISATION ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE DE L'ATELIER AVICOLE

<p>A3.1 - Optimiser la rentabilité de l'atelier avicole :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueil et analyse d'indicateurs technico-économiques ciblés • Co construction et évaluation de stratégie d'amélioration technique et /ou économique • Prise en compte du handicap éventuel 	<ul style="list-style-type: none"> • Corréler et interpréter les différents indicateurs technico-économiques et comptables de l'atelier avicole en prenant en compte un lot et en tenant compte d'un éventuel handicap afin d'améliorer la rentabilité de l'atelier avicole • Proposer des axes d'amélioration sur le lot en améliorant les performances afin de gagner en productivité • Elaborer une stratégie de sortie de crise, en cas de besoin, sur plusieurs lots en redéfinissant les priorités, objectifs afin d'améliorer les résultats technico-économiques de l'atelier avicole en cas de difficultés persistantes 	<p>ME3.1 - Etude de cas</p> <p><i>Etude de cas en gestion :</i></p> <p><u>Modalités d'évaluation :</u></p> <p>Dans une situation contextualisée et à partir d'indicateurs technico-économiques et comptable, le candidat doit résoudre une problématique liée à la gestion économique de l'atelier avicole.</p> <p>Le candidat dispose d'une durée de 2 heures.</p> <p>Le handicap du candidat est pris en compte le cas échéant.</p>	<p>CE3.1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs technico-économiques, de bilan et de compte de résultats sont pris calculés et interprétés avec exactitude • Le candidat identifie les causes de la problématique en mettant en lien les indicateurs avec la situation économique et propose des axes d'amélioration des performances sur le lot : indice de consommation, kilotage/m², nombre d'œufs, nombre de poussins et taux d'éclosion • Le candidat établit avec l'éleveur une stratégie de sortie de crise exemple (ex : suivi renforcé)
--	--	--	---

Titre de Conseiller d'élevages avicoles

<p>A3.2 - Guider dans la gestion technique d'un lot de volailles (chair, pondeuses ou reproducteurs)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'appareils techniques de réglage, de diagnostic, de mesure, de supports méthodologiques et informatiques • Prise en compte du handicap le cas échéant • Recueil et interprétation, de réglages et d'indicateurs et de résultats de diagnostic • Conseil de mesures correctives si besoin 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le boîtier de régulation pour contrôler les valeurs inscrites afin de vérifier que le schéma de fonctionnement de la ventilation est optimal • Sélectionner et utiliser les appareils de mesure nécessaires au diagnostic en tenant compte de l'âge de la volaille et du contexte d'élevage afin de contrôler la qualité de l'ambiance • Utiliser des supports méthodologiques adaptés à l'élevage observé afin de structurer les informations recueillies • Vérifier et valider la pertinence des réglages grâce aux informations recueillies lors de la visite afin de répondre aux besoins des volailles • Interpréter les résultats des indicateurs collectés au regard des exigences techniques, réglementaires et contractuelles afin de réaliser un état des lieux • Proposer à l'éleveur si besoin des actions correctives à l'issue du diagnostic en tenant compte de la réglementation en vigueur afin d'obtenir un produit de qualité 	<p>ME3.2 et ME3.3 - Etude de cas et étude technique (rapport et soutenance orale)</p> <p><i>Etude de cas en Zootechnie</i></p> <p>Modalités d'évaluation : Dans une situation contextualisée, le candidat doit résoudre une problématique générale liée à la conduite d'élevage d'un lot de volailles (il analyse les causes et les conséquences d'un problème zootechnique existant et propose des actions correctives).</p> <p>Le candidat dispose d'une durée de 4 heures.</p> <p>Le handicap du candidat est pris en compte le cas échéant.</p> <p>Etude technique écrite, support d'une soutenance orale</p> <p>Modalités d'évaluation : Le candidat réalise une étude technique, lors de ses périodes en entreprise sur un sujet défini par son tuteur et la formalise dans un dossier écrit de 30 pages. Le candidat présente à l'oral son étude technique devant un jury de 2 professionnels de la filière</p> <p>Le candidat dispose d'une durée de 40 min.</p>	<p>CE3.2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat utilise à bon escient les valeurs du boîtier et réalise un schéma de fonctionnement de la ventilation conforme • Le candidat sélectionne les différents appareils de mesure utilisés (température, humidité, vitesse d'air, litière, taux de dioxyde de carbone, taux d'ammoniac, lumière) et interprète les résultats des mesures en fonction de la situation rencontrée (espèce, âge des animaux, contexte) • Le candidat structure son questionnement pour recueillir les informations (outil diagnostic de gestion de l'ambiance, ou guide de questionnement) • Les références techniques (aliment, eau, bâtiment, matériel, ambiance,) sont pertinentes-et justes • Le candidat confirme que les différents réglages sont adaptés au regard des besoins identifiés des volailles • L'état des lieux réalisé par le candidat permet de comparer les résultats des indicateurs relevés aux normes en vigueur (exigences techniques, (circuit d'air...) réglementaires (intensité lumineuse...) et
--	--	--	---

Titre de Conseiller d'élevages avicoles

		<p>Ce temps de présentation se décompose ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} phase : 20 minutes de présentation pendant lesquelles le candidat expose la problématique, le matériel et la méthode, les résultats obtenus, l'analyse des résultats et termine par une conclusion. - 2^{ème} phase : 20 minutes d'échanges avec le jury pendant lesquels le candidat répond aux questions techniques du jury <p>Le candidat peut appuyer sa présentation orale sur tous types de supports.</p> <p>Le handicap du candidat est pris en compte le cas échéant.</p>	<p>contractuelles (taux de pododermatite...))</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il y a une cohérence entre les constats et les préconisations • Les actions correctives proposées par le candidat permettent de corriger les problèmes éventuels identifiés, reposent sur la réglementation en vigueur et sont adaptées à la production traitée
<p>A3.3 - Informer en matière de sécurité du personnel, installations classées, environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veille sur les évolutions réglementaires relatives aux installations classées, à la sécurité du personnel, et à l'environnement • Prise en compte du handicap éventuel • Orientation vers les organismes et acteurs compétents 	<ul style="list-style-type: none"> • Actualiser ses connaissances en inventoriant les évolutions de la réglementation relative aux installations classées, à la sécurité du personnel, à l'environnement et aux enjeux sociétaux afin d'en informer l'éleveur • Conseiller et orienter l'éleveur vers les acteurs ou divers organismes compétents afin d'être en conformité avec la réglementation 	<p>Seuil de réussite du bloc : 60 % des critères de la grille</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude de cas en gestion : coefficient 1 • Etude de cas en zootechnie : coefficient 3 • Etude technique (écrit et soutenance) : coefficient 3 	<p>CE3.3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat fait référence aux réglementations en vigueur (sécurité du personnel, environnement, installations classées) et aux attentes sociétales (cahier des charges des groupements/clients) • Le candidat informe, conseille, oriente l'éleveur vers les acteurs clés si nécessaire (vétérinaire, administration, conseiller en gestion, service bâtiment, service aliment)

Titre de Conseiller d'élevages avicoles

CONDUIRE DES REUNIONS TECHNIQUES AUPRES D'ELEVEURS AVICOLES

A4.1 – Préparer une réunion technique d'éleveurs (réunion de secteur)

- Planification de réunion (calendrier, participants, lieu, logistique)
- Définition de l'ordre du jour
- Choix d'animation
- Prise en compte du handicap
- Préparation personnelle
- Recueil des informations
- Préparation des supports

- Planifier la réunion en fixant la date, l'heure et le lieu, en invitant les participants en les informant de l'ordre du jour afin de réunir tous les acteurs concernés
- Assurer la logistique liée à l'organisation de la réunion en veillant à proposer un accès facile et prenant en compte un éventuel handicap, réserver une salle en s'assurant de sa disponibilité, réserver le matériel nécessaire (ordinateur, vidéoprojecteur, connexion internet...) afin de garantir les conditions de réalisation
- Définir les objectifs en déterminant les informations à transmettre aux participants présents en fonction des informations et préconisations transmises par le responsable technique, afin de construire un ordre du jour détaillé
- Préparer ses supports en tenant compte des participants et d'un éventuel handicap, des contraintes matérielles et temporelles afin de faciliter la transmission des informations
- Préparer le suivi de la réunion (date future réunion, actions, décisions...)

ME4.1 et ME4.2 – Compte-rendu écrit d'une réunion (préparation et animation) en entreprise et soutenance orale permettant d'évaluer le bloc

Modalités d'évaluation :

1. Dans le cadre de sa période de formation en milieu professionnel, le candidat prépare une réunion, présente une thématique technique et l'anime devant des participants professionnels (éleveurs, salariés) et le tuteur

2. Le candidat rend compte de la préparation de cette réunion technique dans un écrit synthétique de 2 pages (préparation de la réunion : objectifs et thèmes choisis, animation et déroulement, analyse réflexive).

3. Le candidat rend compte oralement devant un professionnel de l'organisation et de la réalisation de la réunion à partir de la situation vécue et de l'écrit

Le handicap du candidat est pris en compte le cas échéant.

Durée de l'épreuve : 45 mn

CE4.1

- Le candidat identifie le type de réunion, la planifie
- Le candidat convoque les participants à l'avance
- Le candidat réserve une salle adaptée
- Le candidat prend en compte un éventuel handicap
- Le candidat liste ses besoins matériels et logistiques (accès, supports, internet...)
- Le candidat définit les thèmes à aborder et formule des objectifs (exemples : préconisations transmises par le responsable technique, synchronisation de données d'éleveurs sur une base informatique)
- Le candidat définit la durée de réunion
- Le candidat prépare une trame d'ordre du jour
- Le candidat collecte les informations nécessaires en amont de la réunion
- Le candidat utilise des supports adaptés au public présent et aux sujets abordés (papier, application bureautique)
- Le candidat prévoit les suites à donner à la formation

Titre de Conseiller d'élevages avicoles

<p>A4.2 - Animer une réunion technique (éleveurs)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la réunion • Prise en compte du handicap éventuel d'un participant • Conduite / animation de réunion • Gestion du groupe • Prise de parole en public • Partage et transmission d'informations • Conclusion et suivi de réunion 	<ul style="list-style-type: none"> • Animer une réunion en respectant la méthodologie organisationnelle, l'ordre du jour, en créant une dynamique de groupe, en utilisant et maîtrisant les techniques de communication et d'animation, en tenant compte du handicap éventuel d'un participant, afin d'assurer la transmission des informations • Contribuer à une réflexion constructive en distribuant la parole afin d'améliorer la façon d'appréhender les problématiques rencontrées sur le terrain • Conclure la réunion en prévoyant la programmation d'une réunion future afin d'assurer le suivi éventuel des actions 	<p>Seuil de réussite du bloc : 60 % des critères.</p>	<p>CE4.2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le lancement de la réunion prévoit la formulation du sommaire (objectifs / l'ordre du jour / la durée de la réunion) et des règles de communication • Le choix des outils, techniques d'animation (tour de tables, échanges de pratiques, retours d'expériences terrain...), supports et moyens mis en œuvre est adapté au type de réunion et aux participants • Un éventuel handicap est pris en compte par le candidat et le groupe • Les informations transmises sont claires : le vocabulaire mobilisé est adapté au public professionnel • L'ordre du jour est respecté • La durée de la réunion est respectée • Le candidat pratique l'écoute, le questionnement, la reformulation, la directivité, le rappel des règles de communication si besoin et encourage les échanges • Le comportement non verbal (vocal, visuel, corporel) est dynamique • Le candidat est capable d'ajustements en cours de réunion si besoin • Le candidat conclut et programme les actions futures
--	---	--	--